



Conseil économique et social

Distr. générale
9 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005

Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique consacrée à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains

Compte rendu du Président

I. Eau et assainissement

Réalisations

1. En Asie, l'eau joue un rôle fondamental dans le développement économique, la sécurité alimentaire et le bien-être des populations. Les pays asiatiques tirent près de 70 % de leur nourriture de l'agriculture irriguée, qui couvre quelque 40 % des terres cultivées. Nombreux sont ceux à avoir amélioré l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base et à avoir réduit de façon économique les cas de maladies à transmission hydrique en incitant leur population à changer leur comportement vis-à-vis de l'eau et de l'assainissement et à adopter des habitudes d'hygiène personnelle.

2. Plusieurs pays ont commencé à se doter de politiques de gestion intégrées et globales des problèmes d'eau et d'assainissement, qui associent différents services de l'État et différents acteurs de la société civile et qui tiennent notamment compte des bassins hydrographiques et des écosystèmes. Il est apparu que de telles politiques étaient compatibles avec une décentralisation et une délégation des responsabilités accrues aux échelons les plus compétents.

3. S'il est vrai qu'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement relève en premier lieu de la responsabilité des organismes publics, de nombreux projets ont vu le jour dans ce domaine grâce à des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Plusieurs pays ont établi des partenariats portant sur la collecte de l'eau de pluie, la gestion collective des points d'eau, les contrats de concession pour la gestion de l'eau,

* E/CN.17/2004/1.



l'approvisionnement en eau salubre au moindre coût, l'amélioration des réseaux d'assainissement dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé, sous l'impulsion d'organisations non gouvernementales, le traitement des eaux usées dans les zones urbaines, l'assainissement écologique et des projets pilotes d'assainissement.

4. Des techniques novatrices et économiques ont été mises au point à l'intention de plusieurs pays dont les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement étaient très peu développés, notamment dans les domaines suivants : les latrines hygiéniques, les réseaux d'égouts de quartier, le biométhane fabriqué à partir d'engrais humain, la garantie de crédit pour les projets d'utilisation du biométhane, l'utilisation des ressources des déchets biodégradables et le traitement de l'eau saumâtre.

5. Des mécanismes novateurs de financement des projets de petite envergure relatifs à l'eau et à l'assainissement ont été élaborés avec le secteur privé. À titre d'exemple, le Small-Scale Sustainable Infrastructure Development Fund, Inc. s'est fixé pour but de financer ce type de projets et d'autres projets comparables. Les particuliers et les organismes qui se soucient de la société et de l'environnement ont ainsi la possibilité d'appuyer les investissements en faveur des pauvres d'une manière conforme à l'éthique.

6. D'importantes initiatives ont été prises en vue de la mise au point d'une politique régionale de l'eau. C'est ainsi que la Banque asiatique de développement a élaboré une politique régionale de l'eau dont les sept éléments principaux sont les suivants : a) promouvoir une réflexion nationale sur la réforme du secteur des eaux; b) améliorer et renforcer les services de distribution d'eau; c) favoriser la gestion intégrée des ressources en eau; d) encourager la conservation de l'eau et améliorer l'efficacité des réseaux; e) promouvoir la coopération régionale et améliorer la gestion des ressources en eau communes afin que chacun y trouve son avantage; f) faciliter les échanges d'informations et de données d'expérience dans le secteur de l'eau; et g) améliorer la gouvernance.

7. À la suite du troisième Forum mondial de l'eau, tenu au Japon en 2003, il a été décidé de créer un réseau de sites Web dans le cadre du suivi du portefeuille d'activités relatives à l'eau annoncé lors de la Conférence ministérielle du Forum afin de renforcer l'action menée en Asie dans le domaine de l'eau.

8. Plusieurs pays en sont aux dernières études de l'élaboration et de l'adoption d'une stratégie sous-régionale de gestion des ressources en eau. C'est ainsi que, dans le Pacifique, les consultations entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, y compris des organismes régionaux, ont débouché sur le Plan d'action régional du Pacifique pour la gestion de l'eau.

Problèmes rencontrés

9. En dépit de réussites isolées, la région dans son ensemble n'a pas beaucoup avancé dans la réalisation des objectifs relatifs à l'eau qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. À titre d'exemple, en Asie, le tiers environ de la population rurale – soit quelque 719 millions de personnes – est toujours privé de services de distribution fiables et de qualité. En outre, environ un quart de la population urbaine des pays en

développement de cette région – soit 262 millions de personnes – n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement, même rudimentaire.

10. L'évolution récente de la situation économique et démographique a aggravé le stress hydrique en Asie, et plus particulièrement en Asie du Sud. Simultanément, la qualité de l'eau se détériore dans cette région en raison de l'augmentation du volume des eaux usées domestiques et des eaux résiduelles industrielles et du lessivage des terres cultivées. Le tableau est encore plus sombre si l'on tient compte du fait que les fuites d'eau sont généralement très nombreuses (entre 30 et 40 % de pertes) dans les réseaux d'irrigation, ceux-ci représentant 70 % de la consommation totale, et que les pertes en eau en milieu urbain sont comprises entre 20 et 50 %. Dans toute la région, le secteur agricole est l'un de ceux qui consomment le plus d'eau et il faut procéder à une analyse plus systématique des liens entre l'alimentation en eau des zones urbaines et celle des zones rurales. Le plus difficile sera donc de réduire la consommation d'eau en améliorant l'efficacité et la productivité des réseaux et installations, en maîtrisant la demande et en appliquant une tarification établie sur la base du coût intégral grâce à une politique de subventions bien ciblées.

11. De façon générale, on peut déplorer l'absence de stratégies qui viseraient à rationaliser la gestion des ressources en eau et l'exploitation des bassins hydrographiques et des réservoirs dans l'intérêt des populations locales, des entrepreneurs et de l'environnement. Il n'y a pas non plus de stratégie en faveur de l'utilisation de méthodes et technologies plus adaptées dans les réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement ni de politique ciblant les populations rurales et périurbaines. Certains pays considèrent les instruments économiques comme un moyen de parvenir à un équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales en ce qui concerne les besoins et l'approvisionnement en eau.

12. Si l'on veut rationaliser l'utilisation des ressources en eau, il faut absolument réparer les réseaux et systèmes d'alimentation, mais les financements sont difficiles à trouver. Rares sont les mécanismes de recouvrement des coûts prévus pour les filières d'approvisionnement en eau et il faudrait trouver des instruments plus économiques pour faire face à ce problème et encourager une participation accrue des entreprises et des donateurs privés.

13. Dans de nombreux pays, les organismes locaux s'occupant de la gestion de l'eau, y compris les services chargés de l'élaboration des politiques et de la planification et les organismes de gestion des bassins hydrographiques, manquent souvent de capacités, de ressources humaines et de moyens techniques, et devraient être renforcés. En particulier, nombreux sont les pays à ne pas disposer de capacités suffisantes pour procéder à une évaluation et un contrôle de leurs ressources en eau, ce qui est pourtant indispensable pour gérer durablement les ressources en eau. Les quelques stations de surveillance existantes doivent être modernisées et agrandies.

14. Renforcer la coordination dans le cadre institutionnel est également indispensable si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le secteur de l'eau est diversifié, du côté de l'approvisionnement comme du côté de la demande. Outre la nécessité de renforcer la coordination nationale, la coopération régionale et les partenariats entre ministères chargés des questions relatives à l'eau et les quelques organismes créés par les pays qui partagent des ressources en eau, il faut améliorer considérablement la gestion des ressources en eau. Il importe aussi de resserrer la

coopération avec les organismes régionaux existants et les organismes d'aide afin de mettre au point des programmes et des technologies applicables au secteur de l'eau et de renforcer les capacités existantes.

15. Mobiliser des ressources pour financer les politiques et programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en Asie est l'un des plus grands enjeux de la prochaine décennie. À l'heure actuelle, on ignore à combien s'élèvent les investissements tant nationaux qu'étrangers en faveur de l'eau et de l'assainissement en Asie. Toutefois, on sait que l'aide officielle au développement des pays de la région a diminué et qu'il existe une différence énorme entre le montant des investissements que l'on estime nécessaires pour atteindre les objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement et les capitaux effectivement débloqués par les institutions financières multilatérales, le système des Nations Unies, les organismes bilatéraux de financement, le secteur privé et les gouvernements. Il faudrait également trouver le moyen de financer les projets de petite et de moyenne envergure en recourant à des organismes de financement intermédiaires, car les coûts de transaction de ce type de projets seraient élevés s'ils étaient directement financés par la Banque mondiale ou la Banque asiatique de développement. En ce qui concerne l'apport du secteur privé, le problème est que, généralement, les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement n'attirent pas les investisseurs, surtout dans les pays pauvres, qui ont pourtant le plus besoin de cette aide. Cependant, s'il est peu probable que le marché des capitaux internationaux règle le problème du financement de l'eau et de l'assainissement en Asie, le secteur privé national pourrait quant à lui jouer un rôle très important.

16. Si l'on examine la situation dans différentes régions du monde, on s'aperçoit que l'Asie est la région la plus mal lotie en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, puisque jusqu'à 70 % de la population rurale et plus de 25 % de la population urbaine sont privés de services d'assainissement de base. Ce problème devra être réglé au cours de la prochaine décennie. Il faut mettre au point des technologies novatrices, adaptées et économiques et les mettre à disposition de tous les pays, en particulier de ceux qui ont pris du retard.

17. Pour les petits États insulaires en développement et les pays développés de la sous-région du Pacifique, le plus difficile sera d'assurer durablement l'approvisionnement en eau douce non polluée et de traiter les eaux usées. Pour cela, ils devront améliorer la gestion des ressources, rationaliser les modes de prestation de services et renforcer les mécanismes de gouvernance qui s'occupent des questions relatives à l'eau aux niveaux local et national. Le manque d'eau potable se traduit par une augmentation des cas de maladies à transmission hydrique et par des conditions de vie plus pénibles, notamment pour les femmes et les enfants.

18. Les enjeux et les difficultés liés à la gestion durable des ressources en eau rencontrés par les petits États insulaires en développement du Pacifique peuvent être classés en trois grandes catégories :

a) *Rareté des ressources en eau* : en raison du faible volume des ressources en eau, des limites du stockage naturel, d'une utilisation des sols qui met à mal ces ressources et des dangers anthropiques et des catastrophes naturelles tels que la sécheresse, les cyclones et la pollution urbaine, il est nécessaire d'évaluer et de gérer les ressources disponibles de façon méthodique et de renforcer la collaboration avec les services de prévision météorologiques;

b) *Rationalisation de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées* : il importe de mettre en valeur les ressources humaines, de mobiliser des moyens financiers, de mieux gérer la demande en eau et de se doter de politiques de recouvrement des coûts plus efficaces;

c) *Gestion de l'eau particulièrement complexe* : compte tenu des structures et des pratiques sociopolitiques et culturelles propres aux groupes tribaux et aux populations fidèles aux coutumes traditionnelles, ainsi que des pratiques, des droits et des intérêts insulaires, qui coexistent avec des pratiques et des instruments des périodes coloniale et contemporaine, il faut mettre en place des programmes de sensibilisation et de mobilisation et manifester une plus grande volonté politique aux niveaux local, institutionnel et gouvernemental afin de créer un cadre favorable à une gestion intégrée des ressources en eau.

Enseignements tirés

19. Les lois et le cadre législatif de nombreux pays ne tiennent pas compte des problèmes rencontrés dans le domaine de l'eau et doivent être adaptés, y compris par une action législative, en vue de garantir une meilleure gestion et une utilisation concertée de l'eau à différents niveaux.

20. Plusieurs pays ont recours ou envisagent de recourir à des instruments économiques tels que la tarification de l'eau et le recouvrement des dépenses afin de rationaliser davantage la distribution et la consommation de l'eau. L'expérience de ces pays et les enseignements que l'on peut en tirer gagneraient à être partagés avec les autres pays de la région.

21. Les questions liées à l'eau et à l'assainissement se règlent dans un cadre institutionnel multisectoriel au niveau national, auquel participent, entre autres, les ministères et les organismes responsables des ressources en eau, de la santé, de l'agriculture, de l'industrie, de la pêche, des transports maritimes et fluviaux et de l'énergie. Dans le cadre de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales pour l'eau et l'assainissement, il convient de renforcer la coordination entre les différents ministères et institutions.

22. Les organisations non gouvernementales, les femmes, les populations autochtones, le secteur privé et d'autres grands groupes jouent un rôle de plus en plus actif dans les mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau et de l'assainissement aux niveaux national et local, et sont des acteurs sur lesquels on peut compter pour de nouvelles initiatives dans ce domaine. La participation des collectivités locales et la délégation des pouvoirs en matière de gestion au niveau local sont essentielles dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Depuis le Sommet mondial pour le développement durable, les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont perçus comme donnant de bons résultats et se sont donc multipliés. Les partenariats dans le secteur de l'eau et l'assainissement ont favorisé la prise en mains des projets par les parties prenantes. Creuset de différentes idées, compétences et sources de financement, ils facilitent la mise en place d'infrastructures dans le secteur de l'eau et de l'assainissement grâce à l'action commune des parties prenantes. La création d'associations de consommateurs d'eau a permis de mieux sensibiliser le public.

23. Il convient de rassembler des renseignements et des données supplémentaires pour élaborer des politiques avisées en faveur de la gestion intégrée des ressources

en eau et des eaux usées. En outre, il serait utile pour de nombreux pays de disposer de données sur l'incidence des catastrophes liées à l'eau sur le produit intérieur brut et de tenir compte de la gestion des catastrophes et de la préparation en cas de catastrophe dans les plans et stratégies nationaux lorsqu'ils élaborent des programmes de gestion intégrée des ressources en eau.

24. Le degré de priorité que les gouvernements de la sous-région du Pacifique, en particulier les États insulaires, accordent à l'approvisionnement en eau et à sa gestion revêt une grande importance. À cet égard, la mise en oeuvre du Plan d'action régional est capitale. Le Sommet mondial pour le développement durable et l'examen décennal de la suite donnée à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement ont incité les responsables politiques à s'intéresser davantage aux problèmes liés aux ressources en eau et à leur gestion.

II. Établissements humains

Réalisations

25. Différentes mesures ont été prises dans la région de l'Asie et du Pacifique pour faire face au problème des taudis, notamment l'assainissement des quartiers insalubres, la mise au point de stratégies visant à aider les populations à améliorer leurs conditions de vie telles que les prêts à faible taux d'intérêt, la modernisation des infrastructures urbaines, la promotion de villes nouvelles et de villes satellites, la réinstallation, la migration des populations rurales vers les zones urbaines, la gestion des terres domaniales, les partenariats privés pour la fourniture des services de base, la construction de logements à loyer modéré, la légalisation de l'occupation des sols et la distribution de terres gratuitement ou à bas prix. Certaines de ces mesures sont curatives, d'autres préventives.

26. Ces dernières années, les politiques intégrées relatives aux taudis se sont progressivement inscrites dans un cadre d'aménagement urbain de plus vaste portée et se sont attaquées aux problèmes posés à la fois par la défaillance des gouvernements et par celle des marchés. Plusieurs pays de la région ont ainsi établi des corrélations plus étroites entre les décisions relatives au développement et celles touchant l'environnement et peuvent considérer le problème des taudis à la lumière de questions plus vastes, telles que l'utilisation des sols, la gestion des terres, l'investissement dans les infrastructures, les mécanismes de financement et la gouvernance.

Problèmes rencontrés

27. En Asie et dans la région du Pacifique, plus d'un milliard de personnes, soit 32,8 % de la population totale, vit dans les zones urbaines. D'après des statistiques de 2003 portant sur la région, les habitants des taudis et des colonies de squatters représentent plus de 50 % de la population totale. Selon le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, 45 % des citadins vivent dans des taudis, ce qui représente quelque 498 millions de personnes en Asie. Ce n'est pas uniquement le nombre ou le pourcentage d'habitants des taudis en Asie que les urbanistes jugent préoccupants mais aussi les problèmes de sécurité et les risques qui sont liés à cette situation. Les habitants des taudis n'ont généralement aucune sécurité d'occupation

et, de ce fait, s'abstiennent de faire des travaux d'aménagement, même s'ils en ont les moyens.

28. Les 498 millions de personnes qui vivent dans des taudis en Asie sont ainsi dans l'incapacité de se constituer un patrimoine en raison de la misère, de la pauvreté, de la criminalité et de travaux éprouvants (notamment aller chercher de l'eau, éliminer les déchets solides et accompagner les enfants à pied jusqu'à l'école) qui, parce qu'ils prennent beaucoup de leur temps, les empêchent presque toujours de s'enrichir. À moins qu'elles ne réussissent à sortir du piège de la pauvreté, il leur sera très difficile d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie.

29. La rapidité de la croissance urbaine dans la région a pris au dépourvu les autorités locales et nationales responsables des politiques d'urbanisme. En dépit de l'augmentation du revenu national par habitant, le nombre d'habitants des taudis n'a pas diminué. Dans de nombreux cas, les taudis se sont étendus et les services à l'intention des citadins pauvres ont diminué, malgré l'augmentation des revenus. Face à cette urbanisation rapide, il faut encourager la décentralisation et déléguer plus de compétences en matière de gestion aux municipalités. Pour la région, l'objectif est de former des gestionnaires municipaux aux technologies de l'information et des communications de pointe, aux systèmes d'information géographique, aux finances urbaines, aux réseaux d'alimentation en eau et en énergie, à la gestion des déchets, à l'économie de l'environnement et aux modes de transport alternatifs et de les aider à maîtriser les techniques de résolution des conflits.

30. Le problème du logement urbain, en particulier la lutte contre l'apparition de nouveaux taudis et de nouvelles colonies de squatters, ne pourra être réglé que si trois grandes conditions sont réunies. Il s'agit, premièrement, de trouver des terrains à bas prix en zones urbaines pour y construire des logements destinés aux pauvres; deuxièmement, il faut aider les pauvres à se procurer des capitaux à des taux abordables afin qu'ils puissent améliorer leurs conditions de logement; troisièmement, il faut faire en sorte que les collectivités locales s'organisent afin de participer à la planification et à la construction de logements à loyer modéré.

31. Il n'a pas été pleinement tenu compte dans les politiques d'implantation des établissements humains des liens étroits qui existent entre les zones rurales et les zones urbaines, ni des conditions de vie des populations rurales. Si des mesures ne sont pas adoptées pour améliorer les conditions de vie des habitants des zones rurales et pour remédier aux problèmes d'emploi et aux problèmes sociaux et fonciers dans les campagnes, le fait d'améliorer les conditions de vie des habitants des taudis urbains risque seulement d'aggraver l'exode rural. Bien souvent, les pouvoirs publics n'ont pas veillé à maintenir une répartition équilibrée des ressources entre les zones rurales et les zones urbaines dans le cadre d'une politique intégrée et équilibrée de développement et d'amélioration des établissements humains.

32. Le problème des taudis dans les mégapoles s'aggravera, à moins que les gouvernements n'adoptent des stratégies et des politiques de nature à faciliter la construction de villes satellite et de villes nouvelles qui atténueront le pouvoir d'attraction des grandes villes.

33. Dans la sous-région du Pacifique, les établissements humains connaissent également une rapide mutation à mesure que l'exode rural augmente. La plupart des

pays de cette sous-région sont de plus en plus préoccupés par le fait que la croissance démographique est plus rapide dans les principales zones urbaines qu'au niveau national. Une urbanisation galopante entraîne de nombreux problèmes, notamment l'insuffisance des services de base, tels que les services d'approvisionnement en eau, les services d'assainissement, le traitement des déchets, le logement, les écoles, les services de santé et les installations de loisirs. Dans ces conditions, la situation de nombreux résidents pauvres se détériore et les implantations sauvages et les colonies de squatters s'étendent à mesure qu'un nombre croissant de migrants tentent leur chance dans les villes.

34. Les pays de la sous-région du Pacifique ne disposent pas de législations spécialisées ou globales qui permettent de régir ou d'orienter au niveau national les questions d'infrastructure urbaine, de logement, de politique et de pauvreté, les dispositions nationales sur ces questions n'étant qu'indicatives.

35. Ni les services de l'État aux niveaux national et local, ni les mécanismes de gouvernance traditionnels n'ont réussi à faire face efficacement au départ des populations des villages vers les villes.

Enseignements tirés

36. Il faut que les autorités nationales et locales agissent avec détermination et que la planification du développement national se fasse dans une optique constructive. Les gouvernements devront considérer l'urbanisation comme un élément essentiel du développement économique national et du développement durable en général et envisager la croissance urbaine d'une manière constructive et dynamique. Il importe également de renforcer l'administration des villes au moyen d'une politique d'urbanisme bien pensée qui facilite la coordination et l'intégration des propositions de développement. À cet égard, établir des priorités, élaborer des projets, mobiliser des fonds, faciliter l'octroi de crédits et obtenir l'appui de la population se sont révélés des éléments essentiels pour aller de l'avant. Il faut que l'aménagement du territoire et la planification du développement économique et social aillent de pair l'un avec l'autre ou tout au moins, soient coordonnés. Selon certains, le mieux serait d'élaborer des stratégies nationales en faveur du développement durable intégrant les questions économiques, sociales et environnementales, y compris l'aménagement du territoire.

37. Le fait de faire participer activement les habitants des zones urbaines et rurales, notamment les populations autochtones, au règlement de leurs propres problèmes et de promouvoir les partenariats a joué un rôle précieux en permettant de répondre plus facilement aux problèmes relatifs aux établissements humains. Les associations socialement implantées à l'échelon local ont notamment favorisé l'action des populations locales.

38. Les partenariats sont de plus en plus souvent considérés comme un moyen efficace de consolider les efforts et de mobiliser des ressources malgré la rareté de celles-ci, d'apporter une réponse aux problèmes relatifs aux établissements humains en général, et aux taudis en particulier. Les modalités des partenariats varient considérablement en fonction de la volonté des parties prenantes de s'engager dans de telles entreprises. Toutefois, indépendamment des modalités suivies, il est désormais admis que les partenariats permettent de fournir les services plus rapidement et plus efficacement dans les situations où l'État ne peut débloquer que de maigres ressources. De nombreux gouvernements de la région de l'Asie et du

Pacifique ne construisent plus directement de logements mais stimulent les initiatives, notamment en adoptant des politiques incitatives et en engageant le secteur privé à se substituer au secteur public. Plusieurs modèles ont été appliqués avec succès dans la région pour faire face au problème des taudis, en particulier dans le domaine des services de base.

39. Les partenariats entre les autorités locales et les organismes locaux ont également été salués, en particulier lorsqu'ils encouragent les pratiques optimales en matière de gestion urbaine, la création d'emplois, la gestion des déchets solides et la prise de conscience. Des organisations non gouvernementales ont formulé des conseils techniques et participé à la coordination de nombreux projets à petite échelle dans des collectivités pauvres. Leurs activités de sensibilisation, en particulier en faveur de l'assainissement des taudis, ont également porté leurs fruits.

40. On sait peu de choses des progrès accomplis dans la région de l'Asie et du Pacifique et il est difficile de tirer les enseignements des expériences intéressantes qui sont menées depuis une dizaine d'années dans les domaines de la planification, du développement et de la gestion des établissements urbains dans toute cette région. Il faut donc établir une coopération régionale et sous-régionale afin de mieux accompagner la croissance urbaine, en particulier pour ce qui est de l'infrastructure, du logement, de la répartition des terres et des politiques d'urbanisme. Il faudrait axer cette coopération sur l'adoption de pratiques d'administration urbaine saines et plus adaptées aux caractéristiques socioéconomiques et culturelles de chaque sous-région.